



Commune des  
Ponts-de-Martel

## Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du mercredi 20 mars 2013, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Yvan Monard, Président.

**Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre cette séance extraordinaire du mercredi 20 mars 2013 et passe la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, ainsi que de 20 Conseillers généraux.

Absents excusés

Jean-Marc Robert  
José Chopard  
Flavia Maire  
Jeannine Robert

Absent non-excuse

Klemens Eigenmann

**Monsieur le Président Yvan Monard** constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté, sans modification :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2012,
2. Demande d'un crédit supplémentaire de fr. 83'000.- permettant la création d'une cour d'école,
3. Demande d'un crédit de fr. 15'000.- permettant la rénovation d'une salle de bain dans l'immeuble Pury 3,
4. Modification du règlement communal de police nécessaire à l'introduction d'éléments en lien avec le cimetière,
5. Information orale du Conseil communal relative à la gestion des déchets.

### **1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2012**

**Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet ce procès-verbal au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 19 voix.

### **2. Demande d'un crédit supplémentaire de fr. 83'000.- permettant la création d'une cour d'école**

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

**Monsieur Pascal Humbert-Droz** souhaite dresser un bref historique du dossier « cour d'école ». En juillet 2002 déjà, une requête de la Commission scolaire et de la Commission trafic et sécurité était faite. Cette demande consistait en l'étude de l'aménagement d'une cour de

récréation. En 2004, le Conseil communal décidait de mettre en route le projet. Une sous-commission est alors créée et travaille le sujet. A l'époque déjà, les arguments en faveur de la création de cet espace récréatif sont mis en évidence. La justification de cette cour est due à un espace actuel trop restreint et pas assez sécurisé pour les enfants. C'est alors qu'en 2008, un premier ingénieur s'engageait à fournir un projet. Cette personne, sujette à des ennuis de santé et une surcharge de travail et malgré de multiples sollicitations, ne parvient pas à honorer ses engagements. En 2011, ce mandat lui était retiré. A la suite de cet état de fait, un nouveau bureau d'étude en architecture proposait quant à lui une étude et un avant-projet alléchant qui a enfin permis d'avancer rapidement dans ce dossier. Celui-ci avait servi de base à l'acceptation par le Conseil général de l'octroi d'un crédit de fr. 69'000.- en octobre 2011. Mais ce deuxième bureau d'architecte n'avait pas jugé le problème de pente comme un souci majeur, problème de pente flagrant rencontré par l'entreprise de terrassement lorsque les travaux sont enfin entamés en août 2012. On connaît la suite avec l'arrêt des travaux et la présentation d'une solution à deux niveaux qui était faite le 4 septembre 2012, proposition jugée inadéquate et retirée lors de cette même séance.

C'est donc pour vous présenter une ultime solution que le Conseil communal s'est appuyé par une nouvelle Commission cour d'école composée d'un Conseiller général par parti ainsi que Monsieur Jean-Michel Buschini en tant que représentant de l'école.

Monsieur Pascal Humbert-Droz invite donc vivement le Conseil général à accepter cette demande de crédit supplémentaire pour palier aux surcoûts auxquels le Conseil communal sera confronté pour réaliser cette nouvelle cour.

Le Conseil communal ne doute pas qu'une merveilleuse surface plane embellira les alentours du collège. Il est grand temps de tourner la page, de passer par-dessus les accros rencontrés et d'aller de l'avant avec ces travaux. Le Conseil communal souhaite mener à terme cette réalisation et souligne l'importance de rendre crédible notre collège pour en assurer sa pérennité. Monsieur Pascal Humbert-Droz compte sur la clairvoyance du Conseil général et le remercie pour son attention.

**Madame Julie Matthey** souhaite faire part au Conseil général de quelques remarques qui résument l'avis des membres du Parti Socialiste et libre concernant cette demande de crédit. Madame Julie Matthey souhaite tout d'abord souligner que ce projet de cour du collège est un vrai projet et non pas une solution de secours qui a été trouvée dans l'urgence. En tant que membre de la Commission de la cour du collège, Madame Julie Matthey assure que ce projet a été retenu car il s'agit du meilleur car il permet une utilisation optimale de l'espace et de garder une surface assez grande permettant de jouer et courir, tout en conservant un côté esthétique et un côté sécurisé également.

Cette cour du collège va devenir un endroit ouvert à toute la population et pas seulement aux élèves. Il deviendra ainsi un endroit convivial et ouvert à tous.

Bien que cette infrastructure va coûter plus que ce qui était prévu initialement, il s'agit de garder à l'esprit qu'il s'agit d'une valorisation de la cour du collège, amélioration nécessaire pour maintenir nos infrastructures scolaires et ainsi maintenir un service de qualité, puisque l'on souhaite maintenir un collège dans notre commune. Pour toutes ces raisons, le Parti Socialiste et libre est favorable à la présente demande de crédit.

Au nom du Parti Libéral-Radical et en tant que membre de la Commission cour d'école, **Monsieur Simon Kammer** remercie Monsieur Pascal Humbert-Droz pour ses éclaircissements lors de ces séances. En effet, aucun miracle ne s'est produit. Accumulant les postes les uns après les autres, la facture finale est assez importante.

Cependant, sans autre alternative viable à moyen terme, il est clair que la solution proposée ce soir est la meilleure. C'est donc l'entier du Parti Libéral-Radical qui soutiendra cette demande de crédit.

Le Parti Libéral-Radical souhaite toutefois rappeler au Conseil communal qu'il prenne en compte les dépenses supplémentaires liés à cette cour afin de gérer au mieux les investissements futurs.

Au nom du Parti démocratique indépendant, **Monsieur Vincent Robert** propose de soutenir cette réalisation en sachant qu'elle est nécessaire et qu'elle fera du bien pour nos élèves malgré que le coût final n'aurait certainement pas passé la rampe en première votation. Il s'agit à présent de passer par-dessus les difficultés rencontrées puis clore le dossier pour amener une vraie solution pour nos élèves.

Monsieur Vincent Robert est content qu'une solution satisfaisante pour tout le monde ait été trouvée et les principaux bénéficiaires en sont bien sûr les élèves, ce qui réjouit particulièrement Monsieur Vincent Robert. De ce fait, le Parti Démocratique indépendant va également soutenir cette demande de crédit.

A titre personnel, **Monsieur Yvan Botteron** souhaite ajouter un avis. Monsieur Yvan Botteron indique que tous les Conseillers généraux ont en tête, lorsque ce dossier a été repris en début de législature, l'intervention de Monsieur José Chopard. Monsieur Yvan Botteron le lui a dit personnellement et souhaite également le dire publiquement : Monsieur Yvan Botteron a été particulièrement touché par l'intervention de Monsieur José Chopard. Monsieur Yvan Botteron allait parler « d'aveux », ce qui n'est pas vrai car c'est le collègue en lui-même qui a pris cette décision-là. Il est suffisamment rare dans le monde politique pour qu'on puisse relever que son intervention a été particulièrement appréciée.

Pour en revenir à ce rapport, il s'agit d'un rapport qui corrige le tir et on ne peut que s'en réjouir, même si à titre personnel, à l'origine de ce projet, Monsieur Yvan Botteron n'était peut-être pas l'un des plus fervents partisans, mais la décision a été prise par notre autorité et le projet que l'on a aujourd'hui en est la suite. Monsieur Yvan Botteron respecte la décision qui a été prise et soutiendra bien évidemment ce rapport.

Ce qui pose malgré tout une interrogation à Monsieur Yvan Botteron c'est bien évidemment le montant élevé et là, il ne veut pas préjuger de la réponse que le Conseil communal donnera par rapport à la motion PLR qui est sur le bureau du Conseil communal mais force est de constater qu'entre le crédit du chemin de La Roche et de la cour d'école en moins d'une année, il y a plus de fr. 250'000.- de crédits, montant élevé. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit-là d'un montant élevé et Monsieur Yvan Botteron aimerait bien évidemment rendre le Conseil communal extrêmement attentif à ces montants. Monsieur Yvan Botteron ne va pas aller jusqu'à dire que les deux jokers de la législature ont été utilisés parce que bien évidemment, on n'est à l'abri d'aucune surprise, mais Monsieur Yvan Botteron souhaite véritablement interpeller le Conseil communal pour qu'il soit extrêmement attentif à l'avenir quant aux montants en jeu dans les différents investissements qui sont demandés au Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 19 voix.

### **3. Demande d'un crédit de fr. 15'000.- permettant la rénovation d'une salle de bain dans l'immeuble Pury 3**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

**Madame Angèle Durini** indique que le groupe PLR est favorable à ce crédit mais trouve par contre que le loyer actuel de fr. 850.- est relativement bas. Dès le moment où on investit fr. 15'000.- amortis en 10 ans, cela représente fr. 125.- par mois, le groupe PLR se demande si le Conseil communal a imaginé d'éventuellement revoir ce loyer. Même s'il est clair que dans 10 ans il n'y aura pas besoin de refaire cette salle de bain, cela pourrait être par exemple dans 20 ans, ce qui représente tout de même fr. 62.50 par mois de charge supplémentaire pour cet immeuble.

**Monsieur Didier Barth** indique avoir étudié les loyers en cours dans la commune. On peut relever tout d'abord que ce loyer était encore de fr. 800.- jusqu'à l'année passée. Il a été augmenté de fr. 50.- lors du dernier changement de locataires. Selon un calcul des prix au mètre-carré, les prix varient entre fr. 4.-/m<sup>2</sup> et fr. 12.-/m<sup>2</sup> par mois, ce qu'il faut relativiser, puisqu'il y a des locataires en place depuis de nombreuses années dans des locaux qui n'ont pas été rénovés depuis très longtemps. Selon la comparaison neuchâteloise, on est à peu près dans le tir, même un petit peu au-dessus de ce qui se fait dans le district du Locle au niveau de ces prix moyens des loyers.

L'appartement en question ce soir se situe à fr. 11.-/m<sup>2</sup>, donc se situe dans le haut du panier des appartements communaux. Il ne semble au Conseil communal pas opportun de l'augmenter encore, car ce serait le logement qui coûterait le plus cher alors que ce n'est pas un logement qui a été refait complètement à neuf, puisque les rénovations se sont étalées sur une quinzaine d'année. Il s'agit d'un appartement en bon état, mais qui n'est pas complètement neuf.

**Monsieur Vincent Robert** indique que le groupe PDI soutiendra cette demande de crédit pour mettre à jour cette salle de bain. En séance de groupe, il a été discuté de ce dossier et il semble que se soit plutôt de l'entretien plutôt qu'une rénovation, selon les photos présentées.

La question du loyer est aussi revenue en discussion et il en ressort qu'il s'agit d'un bâtiment extrêmement mal isolé donc les factures de charges mensuelles sont aussi extrêmement hautes. De ce fait, le groupe PDI estime que le loyer de fr. 850.-/mois est déjà à la limite de ce qui est supportable.

**Monsieur Didier Barth** précise que le loyer de fr. 850.- est sans les charges. Avec les charges, on était à fr. 1'000.-, mais avec l'augmentation du prix du mazout, on est plutôt au-dessus maintenant.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 19 voix.

#### **4. Modification du règlement communal de police nécessaire à l'introduction d'éléments en lien avec le cimetière**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

**Monsieur Jean-Maurice Calame** précise qu'il s'agit d'une mise à niveau du règlement du cimetière en le rendant plus compréhensible et surtout en fonction des deux ouvrages qui ont été réalisés l'année passée. Pour information, le columbarium héberge à l'heure actuelle les cendres d'une personne et quatre personnes au jardin du souvenir. Le Conseil communal voit qu'il s'agissait d'un besoin et espère que cela continue de répondre à la demande de la population.

**Monsieur Jean-Paul Cruchaud** indique que le groupe PLR s'est interrogé face à l'augmentation de certaines dimensions au point 7.8. C'est pourquoi il aimerait rendre le Conseil communal attentif au fait qu'il serait bien, dans la mesure du possible, de garder une esthétique la plus cohérente possible. Effectivement, s'il y a des augmentations de dimensions de tombes comme stipulé dans le rapport du Conseil communal, le groupe PLR aimerait dans la mesure du possible éviter certains décalages qui pourraient à terme être un petit peu inesthétique.

**Monsieur Jean-Maurice Calame** indique que ces changements de dimensions sont plutôt pour clarifier la question des bordures et des monuments et cela correspond à ce qui s'est fait ces 15 dernières années au cimetière des Ponts-de-Martel. Il garantit que le cimetière ne sera pas défiguré.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 19 voix.

## **5. Information orale du Conseil communal relative à la gestion des déchets**

---

**Monsieur le Président Yvan Monard** cède la parole à Monsieur Gian Carlo Frosio.

**Monsieur Gian Carlo Frosio** souhaite donner des informations complémentaires, puisqu'il a encore eu une séance ce soir avec Vadec pour affiner la gestion et le transport des déchets.

Pour l'historique, Monsieur Gian Carlo Frosio et Cédric Schwab ont rencontré la maison Vadec et CSC Déchets il y a environ deux mois afin de tirer au clair l'augmentation des coûts de transport ainsi que pour avoir des informations par rapport aux surprises que le Conseil communal a pu constater par rapport au tout-ménage et au niveau des comptes qui seront soumis ultérieurement au Conseil général.

Concernant CSC Déchets et Vadec, ils ont stipulé à Messieurs Frosio et Schwab qu'ils n'avaient pas le mandat au niveau communal, raison pour laquelle le Conseil communal n'a pas reçu d'information claire de leur part. Ces éléments-là auraient dû être fournis par le Service des communes.

Monsieur Gian Carlo Frosio souligne avoir beaucoup de mal, dans tous les dossiers, d'avoir des informations du Service des communes ce qui explique les importants écarts. Par rapport à 2011, 2012 représente une différence de tonnage entre 40% et 45% pour la commune, raison de la grosse différence au niveau des coûts et des transports. Les deux transports prévus pour 2012 étaient conservés. Pour 2013, suite à ces difficultés d'information, Monsieur Gian Carlo Frosio, avec le Conseil communal bien sûr, avait pris la décision de supprimer une tournée, ce qui permet de diminuer les coûts normalement pour 2013.

Par contre, d'autres difficultés surviennent. Le Conseil communal a par exemple reçu une facture pour les déchets spéciaux qui représente environ fr. 1.- par habitant soit environ fr. 1'200.-. Une autre surprise a été la facture au niveau de la TVA. Le Service des communes n'a pas signalé qu'il y avait un changement au niveau de la TVA du fait qu'il y avait un autre système que les tournées mobiles avec la déchetterie, la commune est de ce fait soumise au niveau de la TVA.

Il y a de ce fait une augmentation d'à peu près 8% sur beaucoup d'éléments, ce qui représente à peu près pour 2013 fr. 5'000.- de taxe non prévus au budget. Si on additionne ces fr. 5'000.- aux fr. 1'200.- cela fait déjà un gros montant auquel on ajoute une facture rétroactive de Vadec de 2.5% sur les transports 2012 ce qui représente à peu près fr. 2'000.-.

Pour 2012, le Conseil communal recevra une facture complémentaire de 8% sur les transports, ce qui va représenter une augmentation à peu près de fr. 10'000.- sur 2013 qui n'avaient pas été budgétés du fait que ces éléments n'étaient pas connus du Conseil communal.

La séance de ce soir avec Vadec avait pour but d'affiner ces choses-là. Par rapport aux coûts du tonnage et des transports, il y a eu des bonnes surprises au niveau de la taxe des poubelles, puisque les sacs avaient été estimés à 5 kg alors qu'ils ne font que 4,5 kg. Le coût du remboursement devait être moins élevé au niveau de la ristourne des sacs, il est un petit peu plus élevé. Au final, le Conseil communal a quand-même des éléments négatifs, soit plus de charges que prévu, malheureusement pour 2013.

Les transports de Curty en 2012 sont encore à bien plaisir. Pour 2013, il s'agit d'une prolongation du contrat de 2011 à bien plaisir. Par contre pour 2014, il devrait y avoir une remise au concours de ces transports-là. On ne sait pas encore exactement si on va maintenir le coût de 2013 au niveau des transports qui se situe à environ fr. 190.-/heure et fr. 40.-/tonne. Effectivement, ce qui est dans le village est facturé à l'heure et ce qui est du déplacement entre communes est à la tonne. Il s'agit d'une règle qui a été établie comme ça.

En 2013, nous aurons 8% de plus et un nouveau contrat de transport devrait être établi en juillet 2014, mais le Conseil communal ne sait pas si ces fr. 190.- seront maintenus ou si comme en

2011, une augmentation à fr. 230.-/heure interviendra. Le Conseil communal a de ce fait une petite inconnue pour 2014 et Vadec espère se tenir autour des fr. 200.-/heure, mais ce n'est pas encore défini, car il y a des communes jurassiennes, du fait que Vadec travaille aussi avec le Jurassiens, qui vont certainement passer aussi à la taxe au sac, ce qui risque d'augmenter le coût des transports du fait qu'il y aura une diminution de tonnage.

Il y a des charges fixes comme dans toutes les entreprises qui représentent 69% au niveau de l'entreprise Curty. Ces frais fixes ont été ventilés en 2011 sur 400 tonnes et sur plus que 200 tonnes sur 2012. Il est de ce fait clair que les coûts augmentent automatiquement au niveau du tarif horaire. Monsieur Gian Carlo Frosio indique naviguer pour l'instant à vue et espère qu'il n'y ait pas d'augmentation aussi conséquentes en 2014 de fr. 40.- à fr. 70.- la tonne. Par contre, il y a un petit risque avec 2013 puisque Monsieur Gian Carlo Frosio ne sait pas si les fr. 70.- couvriront tous les frais. Par contre, pour 2013, Monsieur Gian Carlo Frosio avait tenu compte de la perte de l'exercice 2012, soit environ fr. 23'000.- au niveau des ordures ménages, que se soit les DUC ou les DEC donc des encombrants ou des ménagers. Monsieur Gian Carlo Frosio a répercuté cette perte sur 2013 pour la taxe, donc si on conserve cette taxe de fr. 70.- pour 2014, on n'aura plus cette charge normalement de fr. 23'000.- de pertes 2012.

Par contre, Monsieur Gian Carlo Frosio se demande si elle sera mangée par ces fameux fr. 10'000.- + une éventuelle augmentation des transports. Monsieur Gian Carlo Frosio répète naviguer à vue et que ce dossier est complexe et précise que toutes les communes sont en difficulté pour fixer des taxes. Certaines communes ont augmenté fortement leur taxe à fr. 100.-, Brot-Plamboz a notamment augmenté sa taxe des entreprises à fr. 150.-. C'est un peu difficile mais le Conseil communal suit Vadec au niveau des informations mais n'espère pas de nouvelles informations avant la fin de l'année. Il sera difficile pour le budget communal 2014 d'être précis, car le Conseil communal n'a pas toutes les informations.

**Madame Nancy Kaenel Rossel** revient sur l'information positive donnée par Monsieur Gian Carlo Frosio par rapport aux 400 tonnes de déchets en 2011, tonnage passé actuellement à 200 tonnes.

**Monsieur Gian Carlo Frosio** confirme qu'il s'agit d'un élément positif, puisqu'un gros tri a été réalisé au niveau des entreprises et des ménages privés, soit au niveau du carton, du papier, du verre, du métal et du compost puisqu'il y a une forte augmentation de tous ces éléments-là. Par contre, il y a beaucoup moins de déchets poubelle ou conteneur au niveau des entreprises.

**Madame Nancy Kaenel Rossel** demande si l'on peut dire que les déchets ont été réduits de moitié.

**Monsieur Gian Carlo Frosio** indique que les déchets n'ont pas été réduits, mais ventilé différemment. Effectivement, il y a une diminution de moitié au niveau des sacs et des conteneurs alors que le compost augmente, ce qui a un certain coût. Les encombrants augmentent car il y a encore du flou avec les plastiques, mais une solution la moins onéreuse a été trouvée. Effectivement, on n'est pas encore obligé de trier tous les plastiques car sinon, 10 bennes seraient nécessaires à la déchetterie qui coûteraient les yeux de la tête. Il n'y a pas encore d'obligation à ce niveau-là et le Conseil communal recherche des filières, mais c'est très difficile. On a simplement diminué ce qui est fixe dans les camions poubelles, par contre on les a ventilés différemment.

Au final, au niveau du coût qui était prévu en 2012, on est moins cher qu'avant. Par contre, il ne faut pas oublier que plus on trie, plus ça coûte, ce que les gens on peut-être un petit peu de la peine à comprendre. Ce message est difficile à faire passer. Il est clair que le tonnage a diminué mais les éléments qu'on trie coûtent aussi. Il n'y a guère que la ferraille, le papier et le carton pour lesquels la commune s'en sort à très bon compte. Il s'agit d'éléments qui diminuent le coût. Par contre, si tous les déchets étaient mis à la benne, les coûts augmenteraient fortement.

**Madame Angèle Durini** n'a pas bien compris au niveau de la TVA et se demande si la commune récupère l'impôt préalable et si avant, la commune n'était pas soumise à la TVA.

**Monsieur Gian Carlo Frosio** indique que c'était différent. La déchetterie n'était pas en fonction, donc la commune n'était pas soumise à la TVA. On a des ristournes au niveau des entreprises mais on est taxé différemment par rapport au fonctionnement de la déchetterie. Le montant représente environ fr. 5'000.- de taxes non prévus au budget.

Il a fallu tirer les verres du nez du Service des communes qui n'a pas donné d'information. Corinne Maire a sollicité quelques fois le Service des communes mais sans succès puis a contacté la TVA à Berne pour avoir les informations. C'est la TVA à Berne qui a donné les éléments à tenir en compte pour parvenir à des charges complémentaires au niveau de la TVA.

Cette question a encore été regardée à l'interne avec une fiduciaire afin d'être vraiment en ordre. Ce sont des éléments embêtants car le Service des communes ne fait pas son travail. Il y a beaucoup trop de surprises négatives à ce niveau-là. Le Conseil communal aurait dû savoir au départ, à la mise en route, que se soit la TVA, la taxe des déchets spéciaux et diverses choses. Les Conseillers communaux ne sont pas des spécialistes, au contraire du Service des communes.

**Madame Angèle Durini** demande si en clair, la facture des taxes déchets de tous les ménages et des entreprises sera soumise à la TVA.

**Monsieur Gian Carlo Frosio** répond par l'affirmative tout en indiquant que cette TVA n'est pas refacturée aux entreprises et qu'elle est à la charge de la commune. Elle n'est pas répercutée directement chez les particuliers ou les entreprises. Cela vient ventiler sur les 25% d'impôts.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** clos la séance à 20h40 en remerciant chacun de sa présence.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,  
Le président, La secrétaire,

Yvan Monard

Julie Matthey-Prévôt